

constitution du Canada m'inquiète depuis des années. C'est pour provoquer un échange de vues que je déclare cela, monsieur l'Orateur. Le premier ministre nous a invités à lui dire comment on pourrait limiter ce pouvoir de dépense. Nous craignons que la politique et les intentions du gouvernement soient de compartimenter le pouvoir prévu par la constitution actuelle et d'introduire dans la nouvelle constitution ce compartimentage en réduisant par là le pouvoir qu'a le gouvernement fédéral d'être un gouvernement central fort, au sens plein du terme; nous craignons que cela réduise l'exercice du pouvoir de dépense du gouvernement fédéral et du Parlement et que ceux-ci ne puissent aider autant la population de toutes les régions du Canada à atteindre des normes nationales minimales, dans les régions que j'ai citées, et dans beaucoup d'autres.

● (2.20 p.m.)

En l'occurrence, on ne peut s'empêcher de déplorer l'attitude désinvolte et impitoyable du gouvernement fédéral qui déclare aux provinces: «Si vous voulez de l'argent, allez-y et levez vous-mêmes les impôts». Il y a au moins quatre, voire cinq provinces, qui ne peuvent taxer davantage leurs habitants et qui ne tireraient aucun profit d'une augmentation d'impôt faute de trouver une assiette à cet impôt. On ne peut imposer des citoyens dont le revenu moyen n'atteint guère que 50 p. 100 de la moyenne nationale, ce qui est le cas dans toutes les provinces atlantiques.

Le premier ministre Smallwood, au cours de l'une de ses savoureuses interventions à la Conférence, a fait remarquer que dans certains domaines—dans celui de la taxe de vente, de la taxe sur l'essence et dans une autre encore que j'oublie en ce moment—il impose déjà les contribuables de sa province à un taux plus élevé que celui de la province la plus riche du Canada, l'Ontario. Aussi, dans le cas de la moitié au moins de nos provinces, leur dire: «Allez-y et levez vos propres impôts», c'est faire fi du bon sens. Cela n'est certainement pas de nature à susciter l'enthousiasme des habitants de ces provinces envers une fédération, envers un type de fédéralisme qui leur demande l'impossible et les condamne par conséquent à un niveau de vie, à des services, et à des conditions d'existence inférieurs à la moyenne nationale.

Je ne prétends pas que telle soit l'intention du premier ministre (M. Trudeau) et de son gouvernement. Je n'y songe pas une seconde. Je n'ignore pas leurs intentions, dans le domaine de la planification et de l'expansion régionale. Nous ne sommes peut-être pas d'ac-

cord sur leurs projets, mais il serait injuste de ma part de ne pas leur reconnaître cette intention. Toutefois, cela n'enlève rien au tort causé à l'unité du pays par cette remarque désinvolte et insensible: «allez-y et levez vous-mêmes vos impôts».

De même, je ne pense pas que le gouvernement fédéral serve l'avenir du pays ou les intérêts de la Confédération en insistant pour que la loi sur l'assurance frais médicaux renferme une disposition qui la limite à cinq ans et en signalant à chacune des provinces, en fait à tout le pays, qu'il se retirera du programme mixte actuel quand bon lui semblera.

**Le très hon. M. Trudeau:** Vous avez voté en faveur de cette loi.

**M. Lewis:** Bien sûr, monsieur l'Orateur, depuis le temps que je suis au Parlement—et cela fait déjà un certain nombre d'années—j'ai souvent voté, ainsi que mes collègues qui y sont depuis plus longtemps que moi, en faveur de mesures législatives peu satisfaisantes, élaborées par le très honorable premier ministre et ses prédécesseurs, car nous étions résolus, à défaut du tout, à obtenir au moins quelque chose. Nous avons donc, bien entendu, voté en faveur de cette loi. Nous le ferions encore si elle nous était présentée, car nous croyons en la nécessité de l'assurance frais médicaux dans tout le Canada et, malgré ses imperfections, ce statut vaut mieux que rien du tout.

Les gouvernements provinciaux n'ont pas tort de plaider auprès du gouvernement fédéral pour qu'il abandonne sa politique de retrait unilatéral des programmes conjoints actuels et pour qu'il s'acquitte du travail qu'il avait accompli dans les sphères où il participait jusqu'à maintenant.

J'ai dit que nous étions partisans d'un Parlement et d'un gouvernement fédéral plus forts mais je m'empresse d'ajouter que mes collègues et moi savons parfaitement que les dimensions de notre pays et la diversité de sa population nécessitent aussi des gouvernements provinciaux plus forts et qu'il est impossible d'administrer notre pays, qu'il s'agisse d'un programme de frais médicaux, de logement ou que sais-je encore, de l'administrer, dis-je, entièrement d'Ottawa. Selon nous la décentralisation s'impose au niveau du choix des politiques dans bien des cas et assurément au niveau de leur application en confiant ces tâches aux provinces et même aux gouvernements municipaux à l'intérieur des provinces. C'est parce que nous étions conscients qu'une société moderne exige un gouvernement central fort et qu'un pays